

Compte rendu de la séance du 07 août 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Sylvain MERTES

Membres présents :

DOUSSAIN Jean CABAU Adeline DELPEUCH Jean-Luc FAUROUX Pierre
IGLESIAS Nathalie MERLE Marie-Claude MERTES Sylvain MIQUEU Pierre ROUX
Thierry SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

GALLOT-LAVALLEE Arnaud par DOUSSAIN Jean OULIEU Marie-France par
IGLESIAS Nathalie

Membres absents:

CALANDRY Daniel LASSALLE Nathalie PARIS Louis

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 06 juillet 2018
- Démission du comité des fêtes
- Modification statuts PNR

Délibérations du conseil:

Approbation du compte rendu du 06 juillet 2018 : 12 Pour

DEMISSION COMITE DES FETES (D 2018 034)

Monsieur le Maire expose, à l'assemblée communale, au vu du courrier du 25 juillet 2018 du comité des fêtes, les membres du bureau du comité des fêtes ont démissionné, un appel à candidature pour de nouveaux membres a été effectué en assemblée extraordinaire le 24 juillet 2018.

Aucune personne n'a posé candidature pour constituer un nouveau bureau.

La commune ne peut décider en lieu et place de la personne morale de droit privé qu'est l'association.

Vu les délais très courts pour constituer un nouveau bureau pour la fête 2018, malgré l'article VIII des statuts de l'association, il convient au comité des fêtes démissionnaire d'en informer et de faire toutes les démarches nécessaires auprès des services de la préfecture pour la demande de dissolution de cette association.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal

- est dans l'impossibilité de remplacement les membres du comité des fêtes démissionnaires et la décision de dissolution et la dévolution de l'actif restent confiées aux seuls adhérents.

Vote : 12 Pour

Modification statutaire du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (D 2018 035)

Monsieur le Maire présente le sujet du projet de modification statutaire du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, auquel la commune adhère.

Il évoque en particulier le courrier du Président du Syndicat mixte du PNR, ainsi que la délibération du Comité syndical du PNR en date du 20 juillet 2018, actant cette modification.

Monsieur le Maire précise que cette modification doit permettre d'être en phase avec la nouvelle donne territoriale issue de la mise en application de la loi NOTRe, et de prendre en compte les différentes évolutions législatives et réglementaires.

Elle permettra notamment d'intégrer les communautés de communes de la Haute-Ariège, Arize-Lèze, Couserans Pyrénées, Pays de Tarascon, ainsi que la communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte. en tant que membres à part entière (elles étaient, elles ou celles auxquelles elles se sont substituées depuis le 1er janvier 2017 jusqu'à l'heure actuelle associées à titre consultatif).

De même, les communes associées, situées hors du périmètre du PNR mais associées par convention à son activité, pourront intégrer le Syndicat mixte.

Monsieur le Maire signale que cette modification n'entraîne pas de conséquences particulières pour la commune ou pour l'organisation de ses relations avec le Syndicat mixte du PNR.

L'objectif est d'opérer cette modification en vue de la rendre applicable au premier janvier

2019. Le Conseil ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

- approuve la modification statutaire du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

Vote : 12 Pour